

CORPORATE EVENT NOTICE:	Introduction par Offre publique - Nouvelles modalités de l'Offre
	HYBRIGENICS
PLACE:	Paris
AVIS N°:	PAR_20071205_9984_ALT
DATE:	05/12/2007
MARCHÉ:	Alternext

ADMISSION DES ACTIONS SUR ALTERNEXT

En raison du contexte actuel de marché, les modalités de l'offre initiale présentées dans l'avis N° PAR_20071116_9733_ALT ont été modifiées. Les nouvelles conditions sont mentionnées dans les paragraphes ci-dessous.

Nombre d'actions admises :

- 9 058 540 actions existantes composant le capital de la société HYBRIGENICS,
- 850 000 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA), aux lieu et place d'une émission d'actions simples, à provenir d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse.

nouveau calendrier de l'Offre:

Introduction et première cotation : 17 décembre 2007

Début des négociations des actions et des BSA sur NSC : 21 décembre 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'émetteur (www.hybrigenics.com), sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr).
- Publication de la notice légale complémentaire au BALO, le 7 décembre 2007.

L'Autorité des marchés financier a apposé sur la note complémentaire le visa n° 07-462 en date du 4 décembre 2007. Le prospectus a été visé par l'AMF sous le numéro 07-403 en date du 14 novembre 2007.

NOUVELLES MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre de 850 000 ABSA nouvelles, avant exercice de la clause d'extension, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert.

Clause d'extension : En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'ABSA d'un nombre de 127 500 ABSA nouvelles supplémentaires.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le nombre d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu.

- Fourchette de prix indicative : **8,70 EUR - 10,10 EUR** (inchangé)

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le placement est principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Période de souscription : du 20 novembre au 14 décembre 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 680 000 actions nouvelles à bons de souscription d'actions, soit 80% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
Banque centralisatrice : Banque d'Orsay

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription : du 20 novembre au 14 décembre 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 170 000 actions nouvelles à bons de souscription d'actions, soit 20% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Si la demande le permet, le nombre définitif d'ABSA allouées dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 20% du nombre total d'ABSA offertes, avant exercice de la Clause d'extension. Ce nombre pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois pouvoir excéder 30% du nombre total d'ABSA offertes.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres au plus tard le 14 décembre 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers. Les ordres portant sur plus de 200 ABSA devront être décomposés en deux fractions d'ordres :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 200 ABSA inclus
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 ABSA

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 17 décembre 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'ABSA demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 17 décembre 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe.

Résultat de l'OPO:

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 17 décembre 2007 précisant également les conditions de négociation du 21 décembre 2007.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 17 décembre 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Banque d'Orsay (Code Affilié 273) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 20 décembre 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 19 décembre 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 17 décembre 2007. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L

des négociations du 17 décembre 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat/souscription portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat/souscription doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des actions :

Valeur nominale:	0.10 EUR
Jouissance:	01/01/2007
Forme des titres:	Nominative ou au porteur
Listing Sponsor:	Euroland Finance
Banque centralisatrice:	Banque d'Orsay
Service financier:	Societe Generale Securities Services 042
Secteur ICB:	4573 - Biotechnologie
Groupe de Cotation:	E1
Cotation:	Fixing
Libellé:	HYBRIGENICS
ISIN:	FR0004153930
Mnémonique:	ALHYG

Principales caractéristiques des BSA :

Parité :	1 BSA permet de souscrire 3 actions Hybrigenics au prix de 10,50 € chacune
Période d'exercice:	Du 20 décembre 2007 au 20 juin 2009 inclus.
Service financier:	Société Générale
Groupe de Cotation:	E3
Cotation:	Fixing
Libellé:	HYBRIGENICS BSA

ISIN: FR0010555656
Mnémonique: HYGBS

CORPORATE EVENT NOTICE: Public Offer - **New Terms of the Offer**
HYBRIGENICS

LOCATION: Paris

NOTICE: PAR_20071205_9984_ALT

DATE: 05/12/2007

MARKET: Alternext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER ON ALTERNEXT

Because of the market, the terms of the initial offer given in the notice n° PAR_20071116_9733_ALT have been modified. The new terms are mentioned in the paragraphs below.

Number of shares admitted :

- 9,058,540 existing shares that comprise the equity of HYBRIGENICS;
- 850,000 new shares with stocks warrant attached (SSWA) obtained from a capital increase effected as part of the introduction in the stock exchange.

Calendar:

Introduction and first quotation : 17 December, 2007

Start of shares and stocks warrants trading : 21 December, 2007

Information to Professional Investors and the Public:

- A prospectus available on the Company's website (www.hybrigenics.com), on the Autorité des Marchés Financiers' website (www.amf-france.org) and on the Alternext's website (www.alternext.fr).
- A complementary legal notice published in BALO on 7 December, 2007.

The additional memorandum to the prospectus has received the visa n° 07-462 dated on December 4, 2007. The prospectus received visa n° 07-403 dated on November 14, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers.

NEW TERMS OF THE OFFER

A number of 850,000 SSWA will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer, before extension clause. All the offering shares will come from the capital increase.

Extension Clause : Depending on the demand, the number of SSWA offered could be raised by a number of 127,500 new SSWA.

The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce. The number of new shares could be limited to 75% of the initial amount.

- Price range for the offer : **EUR 8.70 - EUR 10.10**

Global Placement procedure

The Global Placement is directed mainly to institutional investors.

Period of the Placement : From 20 November to 14 December, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 680,000 SSWA representing 80% of the Offer (before exercise of the extension clause)
Underwriter : Banque d'Orsay

OPO procedure

The Open-Price Offer is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period of the OPO : From 20 November to 14 December, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 170,000 SSWA representing 20% of the Offer (before exercise of the extension clause)

According to the demand, the number of SSWA offered within the OPO should represent 20% of the Offer at least, before exercise of the extension clause. This number could be raised by transfer of shares from the Global Placement to the limit of 30% of the total number of SSWA offered.

Orders types and Transmiision orders :

Clients will send their orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on 14 December, 2007. Purchase orders of more than 200 SSWA can be divided in two categories :

- A1 order portions : 1 to 200 SSWA inclusive
- A2 order portions : more than 200 SSWA

Orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, ie on 17 December, 2007. Orders will be stated in terms of number of SSWA, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on 17 December, 2007, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the orders they have received, using the model given in appendix.

Result of the OPO:

The result of the OPO will be given in a notice published by Euronext Paris on 17 December, 2007, with the trading conditions applicable on 21 December, 2007.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 17 December, 2007 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Banque d'Orsay (code 273) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 20 December, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (CET) on 19 December, 2007. The trading day shown on instructions will be 17 December, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of share trading dated 17 December, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- individual order givers (natural person or legal entity) may not place purchase/subscription orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment

requirements by investors holding accounts with them;

- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;

- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Main characteristics of the shares :

Nominal value:	0.10 EUR
Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Bearer or registered
Listing Sponsor:	Euroland Finance
Bank runner:	Banque d'Orsay
Financial service:	Societe Generale Securities Services 042
ICB sector:	4573 Biotechnology

Trading group:	E1
Trading:	Fixing

Product name:	HYBRIGENICS
ISIN:	FR0004153930
Symbol:	ALHYG

Main characteristics of the stocks warrants :

Parity:	1 Stock warrant permits to subscrib 3 new shares at 10.50 € each
Exercise period:	From 20 December, 2007 to 20 June, 2009
Financial service:	Societe Generale

Trading group:	E3
Trading:	Fixing

Product name:	HYBRIGENICS BSA
ISIN:	FR0010555656
Symbol:	HYGBS

Appendix

Modèle d'état récapitulatif à utiliser par les membres du Marché / Model form to be used by intermediaries

Document à adresser à Euronext Paris SA le 17 décembre 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard /
Fax this Document to Euronext Paris SA by 10:00 am (CET) on December 17, 2007.

Fax number : 01 49 27 16 00

HYBRIGENICS

Membre dépositaire / *Members accepting orders:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom de la personne responsable / *Contact :*

Numéro de téléphone / *Telephone number:*

Numéro de Fax / *Fax number*

	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of order portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fraction d'ordre A1: entre 1 et 200 titres inclus <i>Order portions A1: between 1 and 200 shares</i>		
Fractions d'ordre A2: au delà de 200 titres/ <i>Order portions A2: more than 200 shares</i>		

Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte /
Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediarie; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
